

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 20 octobre 2022

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 21
Absents : 5
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy,
Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé,
Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,
Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
Mme Hélène LEOTARD donne procuration à M. Eric JULIEN
M. Didier BELLOC donne procuration à M. Francis DEBARGE

Absents excusés:

Agnès TROCELLIER-BERGER
Sandrine ARNAUD

Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle Brocéliande

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association Brocéliande pour l'organisation du Festival de la Chanson française des 21-22 et 23 octobre prochain.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 5 octobre qui propose une aide de 1 000 €.

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

.../...

Délibération n° 2022-034- 2/2
Nomenclature : Finances locales – 7.5.3
Date de convocation : 12/10/2022

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Affiché le 
ID : 034-213402498-20221020-D2022_034-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention et M. Le Blevec ne prend pas part au vote) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Brocéliande pour l'organisation du Festival de la Chanson française des 21-22 et 23 octobre prochain, d'un montant de 1000,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le